
[Guichet numérique des autorisations d'urbanisme \(GNAU\)](#)

Urbanisme : la Mairie de Garges-lès-Gonesse simplifie vos démarches

La Mairie de Garges-lès-Gonesse ouvre en ligne son guichet numérique des autorisations d'urbanisme et vous propose une note de renseignement d'urbanisme accessible en ligne.

Les usagers particuliers et professionnels peuvent désormais effectuer leurs démarches administratives d'urbanisme en ligne grâce à l'ouverture d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU). Ce service 100% dématérialisé permet dès aujourd'hui d'accomplir les formalités suivantes :

- Déclaration d'Intention d'Aliéner
- Certificat d'urbanisme cadre A

D'autres démarches viendront compléter le portail prochainement.

Le GNAU offre la possibilité de suivre l'état d'avancement de sa demande, la compléter et échanger directement avec l'administration. Un service accessible via la création d'un compte personnel (à créer lors de la première demande) et compatible France Connect, pour les usagers déjà munis d'un compte correspondant.

La Mairie de Garges-lès-Gonesse anticipe ainsi l'application de la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'aménagement et du numérique), reportée au 1^{er} Janvier 2022, et renforce son dispositif numérique innovant au service des usagers.

[Accéder au guichet numérique des autorisations d'urbanisme](#)

La note de renseignements d'urbanisme en ligne

La Note de Renseignements d'Urbanisme (NRU) est un document qui précise, pour une parcelle:

- la nature des dispositions d'urbanisme applicables,
- les droits de préemption éventuels,
- la nature des servitudes d'utilité publique,
- l'existence d'emplacements réservés pour équipements publics.

Une NRU peut être obtenue par toute personne intéressée (propriétaire ou non de la parcelle concernée).

Après saisie du numéro cadastral ou de l'adresse de la parcelle, le document est instantanément généré et affiché à l'écran.

[Accès direct](#)